



Fiches de salaires mais pas déclaré aux impôts et caisse de retra

Par **bertylaul**, le **09/11/2015** à **16:13**

Bonjour à tous!

Je vais essayer d'être clair afin que l'on puisse m'amener un conseil pour savoir comment régler mon problème !

La situation concerne ma belle Mère!

Elle est salariée en CDI d'une société de service à domicile depuis 10 ans et peu à cheval sur l'administratif ce qui mène entre autre à son problème!

Elle possède des fiches de payés tout à fait normales mais elle vient de se rendre compte en demandant une information sur sa retraite prochaine dans deux ans que ses revenus n'ont pas été déclarés aux impôts en 2012 et 2013 et aussi au niveau de la retraite elle n'a qu'un seul trimestre de cotisé alors qu'elle a travaillé les deux ans sans arrêts de travail ni autre problème!

Du coup elle est allée voir les impôts pour régulariser la situation avec ses bulletins mais il lui reste encore la problématique de la caisse de retraite et ses points Arrco pour sa retraite!

Je voulais donc savoir vers qui se tourner pour régulariser tout cela au niveau de la retraite pour qu'elle parte avec une retraite décente mais aussi savoir s'il n'y a pas quelque chose à faire contre l'employeur car de son côté la situation est quelque peu suspicieuse !!!! Ma belle Mère reste consciente de sa naïveté dans l'affaire.

En espérant avoir une aide de votre part pour faire le nécessaire rapidement auprès des partenaires vers lesquels vous me renverrez

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/11/2015** à **18:15**

Bonjour,

Vous parlez uniquement des points ARRCO, ce qui voudrait dire que la salariée aurait été déclarée à la retraite de base de la Sécurité Sociale...

Il faudrait savoir aussi si sur ses feuilles de paie, lui étaient retenues des cotisations sociales pour les différents organismes...

Par **bertylaul**, le **09/11/2015 à 19:23**

Tout d'abord merci pour l'intérêt porté à ma question!

Je vous avoue que je ne suis pas expert en cotisations et étant pour ma part dans le public mes feuilles de paie sont quelques peu différentes!

Cependant en terme de cotisations il y en a un certain nombre! Je ne sais pas si cela est possible mais je peux vous faire parvenir une copie en la rendant anonyme d'une fiche de paie

Cordialement

Par **janus2fr**, le **09/11/2015 à 19:26**

Bonjour,

Il vous suffit d'héberger votre document scanné sur un site d'hébergement d'images (il en existe de nombreux) et de mettre un lien ici...

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 19:35**

A priori, cela devrait être indiqué URSSAF retraite ou vieillesse et/ou ARRCO ou approchant...

Par **bertylaul**, le **09/11/2015 à 20:33**

Oui il y a bien l'écriture suivante sur les bulletins de 2013 et 2014 écrit AGFF NC PREST TA ARRCO IRCEM et RET COMP NC PREST TA IRCEM mais au niveau du relevé de carrière de l'assurance retraite il n'y a pas le nombre de trimestres et un total de point Arrco inférieur à 2010 où elle gagnait moins!

C'est pour cela les fiches de salaires ont l'air correct mais au niveau des impôts et caisse de retraites c'est pas le cas!

Que doit-on faire? Sachant qu'après contact avec l'employeur celui-ci est agressif et déconseille d'aller aux impôts et prud'hommes

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 20:43**

Il faudrait déjà prendre contact avec l'URSSAF et la caisse de retraite complémentaire...

Par **bertylaul**, le **09/11/2015 à 20:44**

Faut que je leur demande ce que l'employeur a déclaré? C'est bien ça?

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 21:08**

Si vous avez la reconstitution de carrière, vous savez ce qui a été déclaré mais vous pourriez leur faire part des doutes que tout ait été déclaré éventuellement en envoyant copie des feuilles de paie par lettre recommandée avec AR...

Par **bertylaul**, le **10/11/2015 à 07:52**

Merci pour vos conseils je vais contacter l'urssaf et la caisse de retraite!

Cette situation me paraît bizarre ça ressemble à de fausses fiches de salaire au final si la caisse les impôts et l'urssaf n'ont pas ces chiffres non?

Avez-vous déjà eu vent de telles pratiques?

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/11/2015 à 09:23**

Bonjour,

Il serait peut-être prudent de faire vérifier tout cela avant notamment par une organisation syndicale mais peu importe que ce soit déjà passé ou pas...

Par **gabrielle52740**, le **07/12/2015 à 11:50**

Bonjour. Si j'étais vous, j'irai me renseigner concernant le droit du travail parce que ce n'est pas normal ce que vous racontez bien que je n'y connais pas grand chose. En tout cas, en ce moment, moi, je travaille en ligne sur un métier qui me plaît avec en plus un salaire raisonnable. Grâce à la formation que j'ai reçue sur gagner-argent.org, j'ai pu gagner ma vie convenablement. Pour le moment, je n'ai pas de soucis.

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **12:00**

Bonjour,

Effectivement, elle travaille en ligne pour faire de la pub pour une proposition payante qui n'a aucun rapport avec le sujet ce qui pollue le forum...